

# CoTM : COLLÈGE DE THÉRAPIE MANUELLE

## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

L'école est dirigée par les 4 enseignants, ils prennent toutes les décisions, sur le programme, les examens, les tarifs etc, de manière collégiale.

### **Scolarité :**

1 La formation est délivrée sur 4 années, 6 séminaires de 4 jours (jeudi au dimanche) par an.

Les horaires de cours sont :

9H00 à 12H30 et 14H00 à 18H00, sauf le dimanche, fin des cours à 16H00.

2 La présence à tous les séminaires est obligatoire.

3 Tout séminaire manqué sera dû. Si un élève décide d'abandonner la formation, il devra en informer le collège par écrit (courrier postal à un au moins des formateurs) ; tous les séminaires antérieurs à ce courrier seront dus.

4 Le collège des enseignants se réserve le droit de renvoyer un élève en cas de problème de comportement et/ou de discipline. Dans ce cas seuls les séminaires effectués (même partiellement) sont dus.

5 En cas de niveau (pratique et/ou théorique) insuffisant le collège des enseignants pourra proposer un redoublement à titre gracieux.

6 L'absence à 2 séminaires dans la même année pourra impliquer le redoublement de l'élève. Tous les séminaires de l'année restent dus. L'année redoublée est quant à elle gratuite.

7 A l'issue des 4 années un examen final sanctionnera le travail effectué et permettra l'obtention d'un diplôme. En cas d'échec à cet examen une année de redoublement gratuite est offerte.

8 Le triplement d'une année (ou le 2° redoublement et au delà) est payant à 50% du tarif.

9 L'enseignement, sur la base commune du programme établi, intègre les différences de point de vue et de pratique des 4 enseignants. Ces différences, plutôt que difficulté d'intégration, doivent être avant tout une richesse pour les élèves !

### **Programme :**

Le programme de chaque année est accessible par mail et sur demande.

En règle générale les cours sont organisés par journée (une journée avec un enseignant sur un thème).

### **Hygiène et sécurité :**

1 Les élèves et les enseignants sont tenus de se laver les mains avant chaque cours.

2 Lors des cours pratiques, les élèves ne pourront effectuer des manœuvres correctives que si l'enseignant est présent dans la salle.

## Tarifs :

### **\*Promotion 2013/2014 :**

450 Euros /séminaire  
frais d'inscription 250 Euros

### **\*Modalités :**

L'inscription et le paiement sont à l'année. Ils comprennent les cours et les photocopiés.  
Dépôt de 6 chèques dès le premier séminaire, prélevés le 1<sup>o</sup> jour de chaque séminaire.  
Les reçus seront fournis au fur et à mesure des encaissements.

### **\*Les Anciens :**

#### Pour les Anciens d'autres écoles :

150 Euros /séminaire hors photocopiés.  
Prix de vente des photocopiés : 30 Euros.

#### Pour les Anciens de l'école :

Tous les séminaires du cursus normal sont gratuits pour les élèves diplômés de l'école.

## Polycopiés :

Tous les photocopiés sont la propriété de l'école. Leur diffusion à l'extérieur est interdite.  
Les photocopiés seront distribués **individuellement** en début de séminaire.

De la même manière tous les enregistrements de cours, audios et/ou vidéos, restent la propriété intellectuelle de l'école et ne peuvent être diffusés d'aucune manière (CD-rom, YouTube etc ...) en dehors de l'école.

## Examen final :

### **Un examen théorique sous forme de QCM :** (environ 200 questions )

**coeff 1 Note éliminatoire <10/20**

Anatomie générale	environ 80
Anatomie Crânienne	environ 40
Neurologie	environ 10
Viscéral	environ 40
Techniques et topographie	environ 30

### **Un examen pratique :**

**coeff 2 Note éliminatoire <10/20**

Sous la forme de 4 ateliers : viscéral, crânien, chaînes, traitement local et conduite d'une séance

**Guillaume O'Byrne**  
Masseur Kinésithérapeute  
Ostéopathe  
Certifié en Méthode Poyet

**Bruno Olivié**  
Masseur Kinésithérapeute  
Ostéopathe  
Certifié en Méthode Poyet

**Bernard Rochas**  
Masseur Kinésithérapeute  
Ostéopathe  
Certifié en Méthode Poyet

**Pierre Van Buynderen**  
Vétérinaire  
Ostéopathe  
Certifié en Méthode Poyet